

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: TROYSHIELD PA10

Type(s) de produit: TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0118

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0016146-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

TROYSHIELD PA10

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0118 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0016146-0001	
Date de l'autorisation	01/02/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	20/12/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays-Bas
	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
	Am Alten Galgen 14 56410 Montabaur Allemagne
	Geschwister-Scholl-Straße 127 39218 Schönebeck/Elbe Allemagne
	Mecklenburger Str. 229 23568 Lübeck Allemagne
	Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbüttel Allemagne
	Am Nordturm 5 46562 Voerde Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road 07932 Florham Park, New Jersey États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	One avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9

2.2. Type de formulation

AL –Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les .
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter .
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Fluide de coupe

Type de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Moisissures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système clos et ouvert
Description détaillée:

Traitement préventif :

Une application dans le concentré du fluide de coupe.

Traitement curatif :

Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Traitement préventif : 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. Traitement curatif : - Fluide de coupe synthétique : 0,05 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC). - Fluide de coupe à base d'huile d'origine minérale : 0,1 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,01 – 0,015 % IPBC).

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Traitement préventif :

1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.

Traitement curatif :

- Fluide de coupe synthétique : 0,05 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).

- Fluide de coupe à base d'huile d'origine minérale : 0,1 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,01 – 0,015 % IPBC).

Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une protection oculaire ;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C.
- Ne pas stocker à moins de 5°C.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 2 ans.

6. Autres informations

-